

WHY

Monsieur Yannick Denayer
Rue du Zodiaque, 40, boîte 13
B-1190 BRUXELLES

V/réf. : demande de la DU n°04/PFU/463590
N/réf. : AVL/CC/BXL-3.1i/s. 538

Bruxelles, le

ENVOI RECOMMANDÉ

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi, 5 – Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire. Mise en conformité des issues de secours de la « Salle des Cariatides » et de la « Salle de Lorraine ».

Demande de complément d'information de la CRMS

(Dossier traité par Marie-Zoé Van Haepere à la D.U. / Guy Conde Reis à la D.M.S.)

Dans son courrier du 10 mai, réceptionné le 12 mai 2013, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre de votre demande de permis unique, adressé à la Commission royale des Monuments et des Sites une demande d'avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en séance du 5 juin 2013, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) et afin de pouvoir lui permettre d'émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause, la Commission vous adresse donc, par la présente lettre recommandée, une demande de complément d'information portant sur les points précisés ci-dessous. Afin de permettre à la Commission d'émettre son avis endéans les délais légaux qui lui sont impartis, ces compléments d'information devront être examinés par elle au plus tard en sa séance du 17 juillet 2013. Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude préalable de ces nouveaux éléments du dossier, la Commission demande qu'ils lui soient communiqués en 5 exemplaires, au plus tard le 11 juillet et qu'1 exemplaire soit envoyé dans le même temps à la DMS (A.A.T.L. – D.M.S., Monsieur Guy Conde Reis, rue du Progrès, 80, boîte 1, 1035, Bruxelles). Elle souligne qu'en l'absence des compléments d'information demandés dans les délais précisés, elle se verra dans l'impossibilité d'autoriser la demande.

Le complément d'information concerne sur les points suivants :

- ***Le rapport du SIAMU imposant les interventions visées par la demande et qui n'est pas joint au dossier. Il devrait être communiqué pour plus de clarté et une meilleure compréhension de la situation. En tout état de cause, la question de la sécurité incendie se traitant le plus souvent au cas par cas dans le cas de avec le SIAMU une négociation devrait avoir lieu avec le SIAMU et les Monuments et Sites, comme souvent dans le cas de, afin de réduire au strict minimum nécessaire les interventions à prévoir pour la sécurité incendie et limiter leur impact sur le plan patrimonial ;***
- ***Les interventions prévues dans l'alcôve sud de la Salle des Cariatides qui ne reposent pas sur une étude historique suffisamment poussée permettant de comprendre l'évolution des baies de cette salle dans le temps. Les petits plans fournis sont à trop petite échelle que pour pouvoir être clairement analysés.***

Les recherches historiques devraient être poursuivies afin de ne pas créer une situation hybride en perçant des baies qui n'ont jamais existé et qui hypothéqueraient la cohérence spatiale. En tout état de cause, la juxtaposition non symétrique des trois portes résultant du présent projet serait incongrue et n'est pas acceptable. Une solution alternative doit être recherchée ;

- **Les détails techniques fournis pour la modification du sens d'ouverture de la porte extérieure centrale de la Salle de Lorraine qui sont insuffisants. Des plans plus détaillés des mécanismes et du chambranle de porte, avant et après intervention, doivent être fournis afin d'évaluer l'impact du projet sur la porte et sur l'aspect de la façade ouest (intérieur et extérieur).**

Contexte et demande

La demande concerne le Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire classé comme monument en totalité par arrêté du 09/03/1995.

Elle porte sur la mise en conformité des issues de secours de la Salle des Cariatides et de la Salle de Lorraine selon les conditions qui ont été imposées par le SIAMU dans le cadre d'un permis d'environnement octroyé le 04/12/2009, à savoir que :

- La Salle des Cariatides devrait être évacuée par la porte extérieure centrale de la Salle de Lorraine (façade ouest) donnant sur l'actuel parking. Dans ce cadre, le sens d'ouverture de la porte devrait être modifié (vers l'extérieur).
- La Salle des Cariatides devrait également pouvoir être directement évacuée par la cour du Waux-Hall (façade sud) via deux sorties de secours. Dans ce cadre, le projet prévoit
. d'utiliser la baie existante (remontant au XXe siècle selon le dossier ?) située sur la gauche de l'alcôve, en inversant son sens d'ouverture, vers l'extérieur
. de rouvrir une ancienne baie (?) située vers le centre de l'alcôve, à l'emplacement des traces d'une ancienne baie (voir plan de Vander Straeten de 1820) comblée ultérieurement par Malfait (bouchée côté intérieur mais dégagée côté extérieur).

Demande de complément d'information de la CRMS

1. L'avis SIAMU

La Commission estime qu'il est difficile d'analyser le projet – et d'envisager d'éventuelles alternatives à des solutions peu souhaitables du point de vue patrimonial – en l'absence du rapport du SIAMU précisant les arguments et exigences en matière de sécurité pompier. Les évacuations demandées sont-elles indispensables ? N'existe-t-il aucune alternative ?

Ce rapport aurait logiquement dû être joint à la présente demande de permis unique (dossier complet). Elle demande donc qu'il soit fourni dans le cadre de la présente demande de complément d'informaiton.

En tout état de cause, la CRMS souligne que **les questions soulevées par la sécurité incendie dans les biens légalement protégés font souvent l'objet de négociations avec le service SIAMU afin que des solutions minimalistes impliquant un impact aussi réduit que possible sur le patrimoine puissent être dégagées.** Elle invite dès lors le demandeur à envisager, dans le cadre de la présente demande de complément d'information, une réunion, sur place, avec les pompiers et les Monuments et Sites permettant de réorienter adéquatement le projet.

2. Les deux sorties de secours de la Salle des Cariatides

Par ailleurs, il importe, préalablement à la rencontre avec le SIAMU, que l'étude historique de la Salle des Cariatides soit approfondie de manière à mieux comprendre son évolution au fil du temps et des transformations que le Cercle Gaulois a subies afin de déboucher sur des propositions d'intervention aussi cohérentes que possible. Il serait notamment opportun de comprendre la manière dont le fonctionnement de cette salle a évolué dans le temps de même que ses circulations (portes) et l'évolution des ouvertures dans ses murs. Les plans historiques à plus grande échelle devraient également être fournis pour une plus grande facilité de lecture.

C'est seulement sur base de cette connaissance plus approfondie de la situation historique que des options pertinentes pourront être prises quant au percement éventuel de certaines baies dans le cadre de la mise aux normes SIAMU de la salle. La CRMS demande que des plans à plus grande échelle soient fournis.

Cette étude complémentaire préalable devrait permettre de prédéfinir les possibilités d'intervenir dans le bâtiment sans le dénaturer ni créer de situation hybride. Il convient en effet, dans la mesure du possible, de ne pas ouvrir des baies là où il n'y en a jamais eu et de préserver la cohérence spatiale de la salle des Cariatides.

Le projet prévoit, comme première issue de secours vers le Waux-Hall, l'utilisation d'une double porte existante, à gauche de l'alcôve, qui selon le dossier, serait assez récente (XXe siècle). Cette option nécessiterait toutefois le changement de sens d'ouverture des portes qui n'est guère documenté.

Une autre baie, fictive (portes décoratives devant un mur plein), lui répond symétriquement à droite de l'alcôve mais bien que le plan de 1924 joint au dossier montre qu'il s'agissait bien d'une baie (de porte ou de fenêtre ?) à l'époque, le projet n'en prévoit pas la réouverture (à cause du futur monte-charge ?): il propose, pour réaliser la deuxième issue de secours, le percement d'une troisième baie vers le centre de l'alcôve, décentrée vers la gauche car cet emplacement semble correspondre à une ancienne baie présente sur les plans de 1820 (Vander Straeten) mais qui aurait été partiellement murée par Malfait (le mur est plane côté intérieure mais la façade extérieure montre le dessin d'une baie fictive).

Le plan de 1820 (document 1 figurant dans la note d'intention) montre bien, quand on l'agrandit, la présence de 3 baies à chacune des extrémité de la Salle de Cariatides. Mais s'agissait-il de portes, de fenêtres ou bien encore de niches (baies décoratives dans les parois nord et sud de la Salle des Cariatides) ? Rien ne permet de s'en faire une idée précise. Mais il est certain que le dispositif présentait en plan une stricte symétrie (baies centrales situées au centre de l'arrondi des alcôves, dans l'axe transversal de la salle).

En regard de ce qui précède, la Commission ne peut souscrire à l'intervention proposée par le projet. En effet, la succession de trois portes prévues dans le fond de l'alcôve selon une séquence asymétrique, constituerait un dispositif hybride et peu cohérent, en décalage avec l'esprit des lieux.

Il serait, par ailleurs, pertinent que les interventions à réaliser dans la Salle des Cariatides contribuent également à renforcer ou rétablir autant que possible une correspondance symétrique entre les deux alcôves (qui se répondaient initialement l'une à l'autre comme en miroir) plutôt que d'accentuer la différence de traitement entre les deux extrémités de la salle. Cet aspect devrait également être pris en compte.

Une alternative à la solution proposée, tenant compte de ces différents aspects, devrait être fournie dans le complément d'information.

3. La sortie de secours de la Salle de Lorraine

Le projet prévoit le changement du sens d'ouverture de la porte centrale extérieure de la Salle de Lorraine pour en faire une évacuation de secours.

La CRMS estime que les détails techniques fournis sont insuffisants pour pouvoir se prononcer. Des plans plus détaillés de la porte, des mécanismes et du chambranle de porte, avant et après intervention doivent être fournis afin d'évaluer l'impact du projet sur la porte elle-même (est-il nécessaire d'en modifier la géométrie ?) et sur l'aspect de la façade ouest (côté intérieur et extérieur). Il faut également vérifier la pertinence de la solution préconisée par rapport aux dispositifs extérieurs qui existent (marches, etc.).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Marie-Zoé Van Haeperen
- Concertation de la Ville de Bruxelles
- asbl Cercle Gaulois Artistique et Littéraire – Monsieur Brocorens, rue de la Loi, 5 – 1000 Bruxelles